

L'Inalco et l'Université Paris Cité - UPC - proposent des licences « accès santé » (L.AS)

► La Licence « Accès santé » (L.AS) : qu'est-ce que c'est ?

Les Licences Accès Santé (L.AS) sont des licences composées d'une discipline majeure choisie par l'étudiant (Droit, Langue, Biologie, Lettres...) et d'une mineure « Accès Santé ». Elles permettent sous certaines conditions de candidater aux 5 filières Santé suivantes : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie.



► La Licence « Accès santé » à l'Inalco

L'Inalco, en collaboration avec l'Université Paris Cité UPC, propose des Licences Accès Santé (L.AS) dans 17 langues « orientales ».

L'enseignement en langue et en « civilisation » sera organisé en présentiel à l'Inalco (60 ECTS) par an. Parallèlement, l'étudiant suivra des enseignements de la mineure « santé » en distanciel mise en place par UPC (12 ECTS).

Profil attendu :

Cette formation très exigeante s'adresse aux étudiants doués en langue et curieux des aires culturelles où elles sont parlées, et ayant une très forte appétence avec les disciplines scientifiques. Par ailleurs, la conduite de front d'une licence LLCER et de la Mineure santé exige une grande autodiscipline ainsi que d'excellentes capacités de méthode, d'organisation et d'autonomie.

Organisation des études :

Chaque année de licence LLCER à l'Inalco comprend une dizaine de cours par semaine avec un volume horaire d'1h30 à 2h chacun. Pour progresser, il faut travailler très régulièrement. La plupart des cours de langue sont dispensés en effectifs restreints, ce qui permet un suivi individuel.

Les étudiants inscrits en Licence « Accès Santé » à l'Inalco seront accompagnés tout au long de l'année universitaire afin de réussir au mieux tant leur année de licence LLCER que leur formation Santé. Ils bénéficieront d'un encadrement personnalisé grâce à un enseignant référent et à des tuteurs ; une salle de travail et du matériel informatique pourront être mis à leur disposition.

Les étudiants inscrits en L.AS peuvent, à l'issue de chaque année de licence, et sous réserve d'avoir validé les 60 ECTS de l'année de LLCER ainsi que tous les modules de la Mineure santé, candidater au niveau L2 des filières de santé médecine maïeutique, odontologie, pharmacie et kinésithérapie. Deux candidatures maximum sont autorisées sur tout le cursus de licence (une candidature maximum en cas de candidature antérieure en PACES ou PASS).

◆ Capacités d'accueil ◆

La capacité d'accueil a été fixée à 195 places. 17 licences (une langue = une licence), dont 15 au niveau grand débutant, sont ouvertes avec de 10 à 15 places par langue.

◆ Langues ouvertes à la rentrée 2024 ◆

Albanais, Arabe littéral*, Arabe maghrébin, Arménien, Berbère, Grec moderne, Haoussa, Hébreu moderne, Khmer, Malgache, Polonais, Roumain, Russe*, Swahili, Tamoul, Turc, Wolof

* en arabe littéral et en russe, la L1 est accessible aux étudiants ayant acquis les compétences correspondant aux diplômes d'Initiation de russe ou d'arabe littéral de l'Inalco.

► La deuxième année de licence LLCER à l'Inalco

En deuxième année de licence LLCER (L2), l'étudiant détermine l'orientation qu'il veut donner à sa licence en choisissant parmi les parcours proposés. Les UE1 et UE2, « fondamentales », restent communes pour tous, et elles sont complétées par les UE3 et UE4, qui changent pour chaque parcours (*voir verso*) :

- ⇒ Parcours régional (8 aires régionales)
- ⇒ Parcours thématiques et disciplinaires (13 parcours au choix)

Organisation de la Licence mention LLCER

► Programme de la Licence « Accès santé » :

Le parcours de la Mineure santé s'ajoute au programme de licence LLCER.

Licence 1 LLCER

En licence 1 LLCER, les étudiants suivent les enseignements suivants, qui comptent pour 60 crédits ECTS sur l'année :

UE1 : Enseignements fondamentaux de langue

UE2 : Enseignements fondamentaux de civilisation et/ou approfondissement en langue

UE3 : Enseignements régionaux

Licence 2 et Licence 3 LLCER

En licence 2, l'étudiant choisit entre le parcours régional et le parcours thématique et disciplinaire. Les UE1, UE2 et UE3, constituées du même type d'enseignements qu'en licence 1, sont communes à ces deux parcours. Seule l'UE 4 diffère en fonction du parcours choisi. **Attention**, les parcours LLCER bilangues et professionnalisants proposés par l'Inalco ne sont pas compatibles avec l'inscription en L.AS.

Pour plus de détails sur les enseignements, se référer aux brochures de licence LLCER des langues concernées

L2 puis L3 (idem)	UE1 Enseignements fondamentaux de langue		= 60 ects /an
	UE2 Enseignements fondamentaux de civilisation et approfondissement en langue		
	UE3 Enseignements régionaux		
	UE4 Parcours régionaux (selon la langue d'étude)	UE4 Parcours thématiques et disciplinaires (13 parcours au choix)	



Mineure santé (UPC)

À ces enseignements dédiés à une langue et la civilisation associée s'ajouteront les cours de la Mineure santé : 4 modules répartis au choix de l'étudiant sur une, deux ou sur les trois années de licence.

Les enseignements « Accès santé », communs à toutes les L.AS, représentent au total 12 crédits ECTS.

Ils sont divisés en 4 modules (UE) autonomes de 3 crédits ECTS chacun, eux-mêmes subdivisés en deux cours (ECUE) portant sur les disciplines suivantes :

- ◆ Module 1 : Sciences fondamentales (Chimie ; Biophysique)
- ◆ Module 2 : Sciences biologiques (Biochimie ; Biologie cellulaire)
- ◆ Module 3 : Santé (Histologie-embryologie-Anatomie ; Initiation à la connaissance du médicament)
- ◆ Module 4 : Sciences humaines et sociales et Santé publique (Sciences humaines et sociales ; Santé Publique)

À partir de la deuxième année de L.AS, les étudiants peuvent faire créditer au titre des EC libres des UE4 de L2 et/ou de L3 un ou plusieurs modules de la Mineure santé validés la ou les année(s) précédente(s), dans la limite de 2 modules (soit 6 ECTS) par semestre.

Tous les étudiants en L.AS passent les modules 1, 2, 3 et 4 pour valider la Mineure santé. Après validation de la Mineure santé dans son intégralité, ils sont autorisés à candidater aux filières santé d'UPC.

Plus de détails sur le site de l'Université Paris Cité - UPC, qui dispense les cours de cette Mineure santé.

Pour toute question relative à la Mineure santé :

pass.sante@u-paris.fr

► Candidater en Licence « Accès santé » :

Pour candidater en première année de Licence L.AS, les étudiants sont invités à formuler leur vœu sur la plateforme nationale Parcoursup.

Pour plus de détails, se référer à la page Admission de notre site =>

